

Plaidoyer pour une commission permanente des programmes d'études

En mars dernier, une lettre signée par une trentaine d'universitaires appartenant au champ de la didactique du français était adressée au Ministre de l'Éducation Jean-Marc Fournier pour lui demander de mettre sur pied une commission permanente des programmes d'études. Cette commission devrait être chargée, selon madame Suzanne Chartrand, porte-parole du groupe de didacticiens, de la mise en œuvre, de la validation et de la modification des programmes d'études. Examinons de plus près cette proposition. Quels arguments sont invoqués par les spécialistes de l'enseignement du français pour la soutenir ? La commission déjà existante ne suffit-elle pas pour assurer de manière efficace le mandat pour lequel elle a été créée en 1997, dès la première phase d'élaboration du programme du primaire ?

Les signataires de la lettre au ministre déplorent que les consultations menées auprès des didacticiens du français par l'équipe responsable des programmes de français du primaire, du secondaire et de l'éducation des adultes n'aient pas été suffisantes et qu'elles n'aient pas donné lieu à une préparation et à un suivi adéquats. Ils considèrent que les nouveaux programmes de français ne représentent pas un progrès par rapport à ceux de 1995, qu'ils manquent de cohérence et de clarté, utilisent un langage « métaphorique » pas toujours facile à aborder par les enseignants et les étudiants en enseignement. C'est pour ces raisons que le groupe de spécialistes soutient que pour que les programmes de français soient « scientifiquement et socialement acceptables, le gouvernement québécois devrait tenir compte des acquis de la recherche et des recommandations des organismes compétents » ; or, on observe que les problèmes relevés par ces différentes instances n'ont pas souvent trouvé de solutions satisfaisantes dans les programmes déjà en œuvre. Les didacticiens soulignent aussi l'importance de mettre en place un programme de formation continue des enseignants et des enseignantes de français, appuyant ainsi nos récentes recommandations pour l'élaboration d'une politique de formation continue des enseignants.

Rappelons-nous le mandat et la composition de la Commission des programmes d'études créée en 1997. Sa mission consistait à conseiller le ministre sur toute question relative aux programmes d'études. Dans l'application de cette mission, elle devait faire des recommandations sur les orientations et les encadrements généraux servant de guides à l'établissement des programmes, sur le calendrier d'élaboration, d'implantation et de révision des programmes de même que sur leur « adaptation » au fil des phases d'essais. La Commission pouvait s'adjoindre des équipes compétentes, des groupes d'experts sur certaines questions relatives à une discipline en particulier. Elle était formée de 11 membres : cinq représentants des enseignants et des enseignantes du primaire et du secondaire, un représentant du personnel cadre d'une commission scolaire, un membre de l'ordre collégial, deux de l'enseignement universitaire et un représentant des parents d'élèves. Un membre de la Commission était nommé par le ministre pour présider les travaux.

Or, nous avons appris il y a quelques semaines par madame Francine Bélanger, l'une des responsables du Ministère chargés de coordonner les travaux de la Commission, que celle-ci avait été abolie pour être remplacée par un Comité conseil au ministre sur les programmes. Même si les responsabilités et la composition de ce comité ne semblent pas encore fixées de manière définitive, madame Bélanger nous assure que son mandat devrait se rapprocher sensiblement de celui dévolu à la Commission des programmes d'études.

On peut s'interroger sur les motifs d'un tel changement de statut. Il faut savoir que la Commission avait été créée dans la loi et qu'elle fonctionnait donc de manière tout à fait indépendante du gouvernement ; or, un comité conseil est une créature du gouvernement et son fonctionnement est supervisé par une équipe de professionnels du MELS. Un tel comité aura-t-il la même latitude dans son action et dans quelle mesure ses recommandations auront-elles un poids suffisant pour influencer sur les décisions prises en regard des programmes ? .

Vu les enjeux fondamentaux que représente l'enseignement du français au Québec, vu la nécessité d'assurer à nos élèves le développement de meilleures compétences langagières par des programmes de qualité et un processus d'évaluation qui rende compte des véritables performances des élèves, vu que les décisions les plus éclairées et les plus concertées possible doivent être prises concernant l'élaboration, l'implantation, l'adaptation des programmes, il serait en effet nécessaire que soit créée une Commission permanente des programmes et surtout, que cette commission fonctionne de manière tout à fait indépendante. Rappelons-nous que l'AQPF, dans son mémoire présenté en août 1995 à l'occasion des États généraux sur l'éducation, avait déjà suggéré l'établissement d'une telle commission chargée d'étudier rigoureusement tous les problèmes relatifs à la didactique de la langue.

Cette commission devrait de plus avoir le mandat de faire des propositions relatives à la formation continue des enseignants et des enseignantes, voire même d'établir ce plan de formation et d'en suivre la mise en oeuvre. Enfin, cette commission devrait bien entendu compter plusieurs spécialistes de la didactique du français, et au moins un représentant officiel de notre association. Il est tout de même aberrant de constater que les comités de parents sont représentés au Comité conseil sur les programmes, alors que les associations, qui représentent les enseignants de chacune des disciplines, ne le sont pas. Bien sûr, on rétorquera que les associations ont été invitées à participer à la phase de consultation et de validation des programmes successifs, mais ces opérations menées de façon toujours précipitée ne permettent pas une analyse approfondie, et donnent souvent l'impression d'être bâclées ; nous ignorons par ailleurs jusqu'à la sortie des programmes dans quelle mesure les ajustements que nous avons suggérés ont été pris en compte et nous constatons souvent qu'ils l'ont été de manière insuffisante ou insatisfaisante.

La création d'une Commission permanente éviterait en effet bien des réactions et des contestations autour des programmes, comme la polémique autour du programme d'histoire en a encore fait la preuve récemment.. Et elle donnerait aux enseignants et aux enseignantes une garantie supplémentaire que leurs programmes sont bien adaptés, cohérents et conformes à leurs attentes.

Arlette Pilote
Présidente